

## Présences

Monique Hermes ■ bourgmestre

Marc Krier | Liane Felten ● échevins

Claude Wagner | Tess Burton | Patrick Frieden |  
Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos | Claire Sertznig |  
Metty Scholtes | Marc Ury ◀ conseillers

# 01.03.2024

# Rapport du conseil communal

## 1. Règlement communal concernant la fixation des tarifs pour l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures sur le territoire de la Ville de Grevenmacher

### La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne les explications suivantes :

Il n'a malheureusement pas été possible de demander l'avis de la commission des finances, car l'élaboration du document était déjà trop avancée. Le document a toutefois été transmis à la commission avant la réunion du conseil communal.

### L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique la nouvelle tarification.

Les poubelles vertes (verre), bleues (papier), et brunes (bio) continueront à être mises à disposition et vidées gratuitement.

Le nouveau prix pour les poubelles grises (déchets résiduels) se compose de trois facteurs :

- D'un tarif fixe pour la mise à disposition de la poubelle, en fonction du volume choisi.
- D'un tarif par kilogramme de déchets contenus dans la poubelle.
- D'un tarif par vidage de la poubelle.

En outre, il est également possible d'acheter des sacs poubelle SIGRE. Afin d'éviter l'utilisation de ces sacs pour éliminer les déchets lourds, le prix sera augmenté en conséquence.

Il est toujours possible d'équiper la poubelle d'un système de verrouillage.

Si un problème survient lors du pesage des déchets résiduels, la valeur moyenne des trois pesages précédents sera prise en compte.

Il y aura également un règlement séparé concernant le paiement de subvention pour les gens en besoin de couches culottes.

Monsieur Sven NUSZKOWSKI, du service technique, donne des explications sur la brochure prévue.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe de l'organisation d'une réunion d'information qui aura lieu le 15 mai 2024, à 19h30, aux Domaines Vinsmosselle.

La brochure d'information y sera également distribuée.

### Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait la déclaration suivante :

Il se montre déçu que ce règlement communal soit déjà à l'ordre du jour de la séance tenante.

Il explique sa déception comme suit :

Lors d'une séance de travail du conseil communal en date du 23 novembre 2021, une entreprise de conseil a donné des explications concernant le système d'identification électronique pour les poubelles.

Lors de cette réunion, il y eut les informations que toutes les poubelles seraient équipées d'une puce, qu'une phase de test serait ensuite menée, suivie d'une évaluation, afin de déterminer si l'on opérerait pour une facturation au poids ou au vidage de la poubelle.

Il constate qu'à ce jour, malgré plusieurs demandes, aucun résultat de cette phase de test n'a été communiqué. Il n'y a pas non plus eu de débat sur le système à appliquer.

Il a été expliqué qu'une augmentation de prix maximale de 10 % ne serait pas dépassée.

Un calculateur de simulation serait mis en place sur le site Internet de la commune. Ce calculateur a-t-il été mis en place ? Si oui, où peut-on trouver ce calculateur ?

Il sait que certaines communes sont déjà équipées de ce nouveau système.

Il est bien conscient que le principe du pollueur-payeur est imposé par la loi et il est également favorable au principe du tri des déchets afin qu'il reste le moins possible de déchets résiduels.

Le règlement prévoit désormais un montant fixe par poubelle et un montant variable par vidage de la poubelle et en fonction du poids des déchets se trouvant dans la poubelle. Ainsi, les habitants n'ont aucune possibilité d'économiser de l'argent même lorsqu'ils ne mettent que peu de déchets dans la poubelle.

Exemple pour une poubelle de 120 litres :  
Actuellement, elle est facturée 348 euros par an.

Selon le nouveau règlement, on paierait à l'avenir 225 euros comme taxe fixe, et 457,60 euros supplémentaires si la poubelle est vidée chaque semaine. Ainsi, on atteindrait déjà 682,60 euros. Il faudrait ensuite ajouter le prix par kg selon le principe du pollueur-payeur.

Si l'on prend l'exemple d'un ménage avec deux enfants et une production de 7 kg de déchets résiduels par semaine, il faudrait encore ajouter 108 euros. Soit 800 euros / an pour ce ménage. Cela ne correspond pas au principe du pollueur-payeur, car un citoyen qui sort sa poubelle chaque semaine pour la faire vider, bien qu'il y jette moins de déchets, doit payer plus.

Un autre exemple avec la même poubelle : que doit-on faire pour ne pas dépenser plus de 348 euros ?

225 euros pour la taxe fixe + vider la poubelle une fois par mois, soit 105,60 euros, je devrais alors jeter au maximum 58 kg de déchets par an dans la poubelle. Pour un ménage avec deux enfants, cela représente 14,5 kg par personne et par an.

Le parti DP aurait encore d'autres questions ou suggestions concernant le règlement-taxe.

- Le nombre de vidages est-il désormais pris en compte ?
- Le poids de la poubelle est-il pris en compte ?
- Les deux seront-ils pris en compte ?
- Les citoyens ont-ils la possibilité de savoir à tout moment, via une application ou le site Internet de la commune, combien de déchets leur sont facturés à ce moment-là ?
- Est-il possible d'introduire un règlement spécial pour les jeunes familles avec des enfants en bas âge (problème des couches).

Il ajoute :

Lors de la dernière commission des finances, la question a été soulevée qu'avant que le règlement communal ne soit mis à l'ordre du jour du conseil commu-

nal pour être voté, tous les partis se réunissent pour en discuter et apporter d'éventuelles idées. Selon le rapport de la commission des finances, cela a été approuvé par la bourgmestre, mais n'a pas eu lieu.

Le sujet a-t-il également été discuté au sein de la commission de l'environnement ?

Pour ce règlement, nous aurions aimé être impliqués dans l'élaboration du document, parce qu'il nous tient à cœur et parce que les citoyens devront payer plus cher.

Si le document est soumis au vote aujourd'hui, sans réunion de travail préalable, le parti DP votera contre. Nous sommes en effet en désaccord avec le contenu et la manière de procéder.

#### **La conseillère Tess BURTON (LSAP) fait la déclaration suivante :**

Il s'agit d'un tout nouveau règlement-taxes, qui non seulement remplace l'ancien règlement, mais introduit également de nouveaux éléments, comme le poids des déchets ou la fréquence des vidages. Nous sommes notamment tenus de respecter le principe du pollueur-payeur.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est difficile de se pencher sur tous ces chiffres, et nous aurions aimé que notre séance de travail ait une suite. Pendant la pandémie, nous avons eu une séance de travail sur ce sujet, au cours de laquelle une entreprise de conseil externe nous a fourni de très nombreuses explications. Nous aurions ainsi pu élaborer une solution commune pour ce règlement sur les taxes lors d'une deuxième séance de travail.

Nous sommes en effet d'accord sur l'objectif de ce règlement – taxes :

Nous voulons préserver notre environnement et inciter les gens, tout d'abord, à produire moins de déchets et, ensuite, à trier davantage les déchets, et nous devons appliquer le principe du pollueur-payeur.

Mais, il faut aussi veiller, surtout en ces temps difficiles, à ne pas surcharger les habitants avec ces augmentations de tarifs, et à les encourager à produire moins de déchets et à trier davantage.

Principe du pollueur-payeur :

Dans le budget communal, nous trouvons d'un côté un montant x que la commune paie chaque année pour l'élimination des déchets. De l'autre côté, il y a les recettes, la somme que les habitants paient pour que leurs déchets soient éliminés. Quel est notre taux de couverture actuel ?

Si la nouvelle réglementation sur les taxes entrait en vigueur aujourd'hui, à quel taux de couverture serions-nous confrontés ? Est-ce qu'il y a des pourcentages ?

Analyse des prix :

Nous avons essayé de déterminer le montant supplémentaire que l'on devra payer à partir de juillet. Prenons l'exemple d'une poubelle de 60 litres : Actuellement, elle coûte 196.-€ / an.

Le nouveau prix se compose de 3 éléments, ce qui donnerait les prix suivants pour une poubelle de 60 litres:

- Location par an > 110.- €.
- Le poids des déchets, calculé avec 8 kg , serait alors de 124,80 €.
- Le ramassage est calculé à raison de 4,40 € par semaine, ce qui représente un total de 228,80 €.
- Au total : 463,60 € / an pour une poubelle de 60 litres.

Cela signifie que le prix d'une poubelle va plus que doubler à partir de juillet si on ne réagit pas. Comparaison avec d'autres communes :

Les communes de Merttert, Manternach et Wormeldange ont également révisé récemment leurs règlements sur les taxes, et une poubelle de 60 litres y coûterait, si j'ai bien calculé, ce qui suit :

Merttert : 333,52 €.

Manternach : 331,80 €.

Wormeldange : 163,80 €.

Cela signifie que le prix de Grevenmacher est de 463,60 €, soit 40% de plus.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) fait les remarques suivantes concernant différents articles du nouveau règlement sur les taxes :

Article 1 :

Pour revenir aux 3 éléments qui constituent le prix d'une poubelle grise - prix fixe, poids et ramassage - nous regrettons d'avoir fixé le tarif de location à un niveau aussi élevé, car avec un tel montant, aucun effort ne peut être fait pour faire des économies.

Article 3 :

Dans cet article, nous avons demandé à combien s'élevait le prix coûtant et si le montant exact ne devait pas figurer dans le règlement sur les taxes.

Article 4 :

De plus, l'article 4 indique que 100% est facturé aux consommateurs, mais il ne précise pas le montant des frais.

Article 5 :

Il est à nouveau question du prix coûtant, n'aurait-on pas dû tenir compte du prix susmentionné ?

Pour encourager les gens à produire moins de déchets et à trier davantage, il faudrait absolument mener une campagne d'information importante avant le mois de juillet, notamment en organisant des soirées d'information, en distribuant des publications ou en mettant à la disposition des gens des for-

mulaires leur permettant de commander à l'avance d'autres poubelles - je pense ici surtout aux déchets organiques.

Existe-t-il des chiffres récents sur les ménages qui disposent d'une poubelle pour les déchets organiques et / ou qui éliminent le papier ou utilisent les sacs bleus ?

Par ailleurs, les familles vulnérables nous préoccupent, comment pourront-elles supporter ces coûts en ces temps difficiles à partir de juillet ?

C'est pourquoi nous demandons l'introduction, comme dans d'autres communes, d'une "subvention pour les personnes en besoin de couches culottes" pour les personnes qui bénéficient d'une allocation de vie chère de la part de l'État. Ce sont notamment les familles avec de petits enfants qui voient leur poids augmenter dans les déchets résiduels pendant de nombreuses années, car il n'y a pas de possibilité de tri des déchets dans ce cas.

Conclusion :

Nous sommes d'avis qu'on ne peut pas imposer aux gens une augmentation de 135%, celle-ci aurait dû être répartie sur plusieurs années.

De plus, nous pensons que le tarif de location des poubelles est trop élevé et qu'il n'y a pas assez d'incitation à économiser de l'argent en produisant moins de déchets.

Il n'y a pas d'allègement financier pour les familles socialement défavorisées avec de jeunes enfants.

Pour ces raisons, le LSAP vote contre ce règlement sur les taxes.

Questions supplémentaires :

Taux de financement :

Nous venons de recevoir l'information selon laquelle la commune doit contribuer à hauteur de 20%, nous constatons donc une augmentation de 135%, n'y aurait-il pas eu la possibilité de passer par une étape intermédiaire?

Timing, caractère juridiquement contraignant :

Enfin, nous demandons s'il serait possible de fixer une séance de travail et de voter ultérieurement le règlement sur les taxes au conseil communal. Quand ce règlement doit-il entrer en vigueur ?

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fait remarquer que l'on ne peut pas faire de comparaison avec d'autres communes.

Sven NUSZKOWSKI, du service technique, explique que le prix dépend aussi de l'environnement démographique et du comportement des citoyens. D'autres communes ont souvent une approche différente.

---

L'idée de départ est de réduire au maximum le volume de la poubelle à déchets résiduels et de ne la sortir pour la vider que lorsqu'elle est vraiment pleine.

Les habitants doivent être sensibilisés en ce sens.

En ce qui concerne le principe du pollueur-payeur, il n'est pas respecté pour l'instant, puisque la commune contribue à hauteur de 20 %.

Par rapport à cette affirmation, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) suggère qu'il aurait fallu viser une augmentation des prix de 20% au lieu de plus de 40%.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait les remarques suivantes sur l'article 6 :

Concernant le cas d'une erreur de pesage de la part de l'entreprise de collecte, il se demande si l'on ne pénalise pas les habitants en prenant en compte la valeur moyenne des 3 dernières collectes.

Il se renseigne en outre sur la possibilité d'utiliser un outil qui permettrait de consulter le poids des déchets résiduels consommés au plus tard le lendemain du vidage, tout comme il est possible de consulter la consommation précise de ses données à la « Poste ».

Sven NUSZKOWSKI du service technique, explique que pour le moment, il est seulement prévu de récupérer l'information sur le poids des déchets résiduels consommés sur la facture.

La faisabilité technique pourrait toutefois être étudiée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si les poubelles vertes, brunes et bleues seront toujours mises à disposition gratuitement à l'avenir. Sven NUSZKOWSKI, du service technique, répond par l'affirmative.

Le règlement-taxe est adopté avec 6 voix oui et 5 voix non.

---

## 2. Titres de recettes 2023

Approuvés à l'unanimité.

---

## 3. Convention pour une servitude de passage

Approuvée à l'unanimité.

---

## 4. Contrat de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au Parking souterrain « Réngmauer »

Approuvé à l'unanimité.

---

## 5. Décomptes de travaux

### a) Travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans la rue « um Bëschelt » à Münschecker.

Devis : 122.646,83 €,  
décompte : 97.981,15 €.

### b) Agrandissement Maison relais.

Devis : 2.650.000.-€,  
décompte : 2.695.994,03 €.

### c) Remplacement d'arrêts de bus – rue des Tanneurs.

Devis : 275.000.-€,  
décompte : 224.180,84 €.

Les 3 décomptes sont approuvés à l'unanimité

---

## 6. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Approuvés à l'unanimité.

---

## 7. Concessions cimetières

Approuvées à l'unanimité.

---

## 8. Subside

Lëtzebuenger Landesverband fir Beienzuucht: 50.-€.

Approuvé à l'unanimité.

---

## 9. Office social commun – avis sur les délibérations de l'année 2023

La conseillère Carine SAUER (CSV) donne les informations suivantes à ce sujet :

La situation générale s'est aggravée.

En particulier, la demandes de logements abordables, d'aides pour le paiement des loyers, etc. ne cessent de croître. Ainsi, le nombre de dossiers à traiter a plus que doublé depuis 2011.

Le traitement d'un dossier BPI nécessite environ 10 heures de travail pour une assistante sociale.

La situation serait précaire, car entre-temps, des demandes sont déjà déposées par des personnes « à revenus normaux ». A cela s'ajoute maintenant l'augmentation des taxes sur les déchets.

Les décisions sont avisées positivement.

## 10. Informations du collège échevinal

**La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe :**

► Statistiques sur l'occupation du parking

« Réngmauer » :

Ralph WAGNER, du service des finances, communique les informations suivantes : Il est très encourageant de constater que l'occupation a augmenté de 59% par rapport à l'année précédente et que le chiffre d'affaires a augmenté de 66%.

La bourgmestre informe que les 2 heures de parking gratuites seront maintenues jusqu'à l'achèvement de la gare routière.

► Coordinateur sportif :

Le collège échevinal a reçu hier un feed-back de la part du Ministère des sports. Un rendez-vous a été fixé au collège échevinal.

La bourgmestre assure que ce sujet sera abordé en temps voulu avec le conseil communal.

► Introduction d'une zone 30 près de l'Ecole fondamentale :

Il y a une proposition pour étendre cette zone jusqu'au croisement de la rue de Trèves et de la rue Ste-Catherine. Le conseil communal en sera informé.

Yves CHRISTEN, du service technique, donne des explications : La demande initiale prévoyait comme zone 30 le tronçon allant de la rue des Tanneurs (maison n° 5) jusqu'au carrefour vers la rue Frantz Seimetz. Ensuite, la commune a reçu une réponse du Ministère indiquant que cela ne serait possible que de la rue Ste-Catherine à la rue Frantz Seimetz.

Entre-temps, de nouvelles dispositions ont été adoptées et la commune va introduire une nouvelle demande.

Dans le budget, un poste est inscrit pour une étude visant à examiner les différentes possibilités d'introduire une zone 30 sur le territoire communal. Cela donnera une vue d'ensemble sur ce sujet.

**L'échevine Liane FELTEN (CSV) informe sur les chiffres en croissance du projet « Rent a Bike » :**

Le « Rent a Bike » trouve son origine dans un projet LEADER Miselerland des années 2009-2011, qui a commencé à petite échelle et s'est développé pour devenir un élément fixe de l'offre touristique de la région.

Le CIGR gère actuellement 250 vélos. Le chiffre d'affaires de la saison 2023 s'élève à 45.559.-€. Le secteur « Rent a Bike » est géré par 5 personnes au CIGR.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) souligne que le « Rent a Bike » ne figure pas parmi les missions soutenues par le Ministère de l'emploi dans le cadre de la convention avec le CIGR visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes qui y travaillent.

Elle souhaiterait par ailleurs que le projet « Rent a Bike » forme une unité au niveau national.

## 11. Questions au collège échevinal

**Conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :**

► Centre de recyclage « Muertendall » : 4 communes ont la possibilité d'y déposer leurs déchets.

Il se demande ce qu'il advient des objets qui sont encore utilisables. Il déplore que l'on jette ces objets alors que quelqu'un d'autre pourrait encore les utiliser et propose de prévoir un endroit où les habitants des communes concernées auraient la possibilité de les récupérer.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng), informe qu'il essaie depuis 3 ans déjà de faire passer cette proposition au comité du SIGRE.

On lui répond qu'il y a une possibilité, puisqu'un endroit spécial est prévu à la décharge pour déposer ces objets.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que cela est vrai, mais que cet endroit est trop étroit et difficile d'accès.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) propose de créer un lieu d'accueil à cet effet au centre de Grevenmacher.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) déclare que le collège échevinal se penchera sur cette question et charge l'échevin Marc KRIER (déi gréng) de la mettre en route.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) évoque dans ce contexte le mauvais état des « Give Boxes ». De nombreux habitants y déposent des objets encombrants. S'il y avait un point d'accueil pour ces objets, on pourrait peut-être remédier à ce problème.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fait savoir que c'est la raison pour laquelle elle a fait bloquer la « Give Box » sur la « Schiltzenplatz ». Malheureusement, la destination des « Give Boxes » n'est pas respectée et celles-ci sont utilisées pour y déposer des déchets.

Toutes sortes d'objets y sont déposés n'importe comment et les déchets doivent être éliminés par le service communal. Cela ne fait pas partie du travail des ouvriers communaux.



L'échevine Liane FELTEN (CSV) remarque que les « Give Boxes » sont d'une taille trop étroite. Elle propose de réfléchir à ce problème au sein de la commission communale compétente.

**La conseillère Martine COGNIOL-LOOS (CSV) informe**

- qu'elle a déjà constaté à plusieurs reprises que dans le parking « Réngmauer », certaines personnes ne respectent pas le sens de circulation prescrit et deviennent ainsi des conducteurs à contresens. Elle propose d'installer des panneaux de sens unique supplémentaires.

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, informe que le sens de circulation est indiqué par des panneaux à tous les endroits possibles.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) signale à ce propos que la porte d'accès à la caisse automatique est particulièrement lourde à ouvrir. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'une somme est prévue dans le budget pour équiper les lourdes portes d'un mécanisme d'ouverture électronique.

La réglementation en matière de sécurité incendie impose pourtant cette variante de portes.

La commune avait proposé à la gérance de l'immeuble de répartir ces coûts entre tous les propriétaires, étant donné que la nouvelle loi PMR impose une adaptation au plus tard en 2032. Cela a malheureusement été refusé, de sorte que la commune doit désormais supporter seule les coûts.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) propose également d'échanger les entrées pour les abonnés et pour les visiteurs.

Il s'avère logique que l'entrée des visiteurs se trouve à gauche, car elle est plus accessible et la plupart des visiteurs choisissent intuitivement l'entrée de gauche.

M. Yves CHRISTEN, du service technique, étudiera la faisabilité et propose d'examiner également la possibilité de libérer les deux entrées pour les abonnés ainsi que pour les visiteurs.

**La conseillère Carine SAUER (CSV) informe**

- que le CIGR va acheter cette année 5 nouveaux vélos électriques et 10 vélos pour enfants.
- Elle demande si la commune dispose d'une liste des places de stationnement existantes pour les personnes à mobilité réduite. Celle-ci devrait être disponible sur le site Internet de la commune.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que cette liste sera publiée prochainement sur le site Internet de la commune.

- La conseillère Carine SAUER (CSV) propose également d'effectuer le ramassage des déchets verts à partir du 1er mars, à cause du changement climatique.

**La conseillère Tess BURTON (LSAP)**

- se renseigne sur la date de l'inauguration officielle du centre culturel.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que l'inauguration officielle est prévue pour le 04 octobre.

Une réunion avec les associations de la commune aura lieu la semaine prochaine.

- Concernant le parking « Réngmauer », la conseillère Tess BURTON (LSAP) propose de prévoir des places de stationnement réservées aux femmes.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, explique que cela n'est pas possible en raison du système de comptage des places de parking libres.

- La conseillère Tess BURTON (LSAP) remarque que les viticulteurs/agriculteurs qui viennent avec leurs tracteurs de la rue du Stade en direction de la rue « Leitschbaach » éprouvent des difficultés à freiner à temps à la sortie de la rue « Zéilewee », en raison de la priorité à droite des véhicules venant de la rue « Zéilewee ». Elle propose de supprimer la priorité à droite à cet endroit.

**Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se renseigne**

- sur une éventuelle visite du centre culturel. Selon la bourgmestre Monique HERMES (CSV), cette visite aura lieu en avril. Elle explique en outre qu'une journée « portes ouvertes » est également prévue, mais qu'elle n'aura pas lieu avant novembre.

**Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne**

- à nouveau sur la possibilité de diffuser en streaming les séances publiques du conseil communal.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que cela n'est pas encore prévu.